

SÉCURITÉ INCENDIE : SSIAP1

(RS 5641 Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2026)

Objectif général	Acquérir la qualification permettant d'exercer la fonction d'Agent du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les ERP et les IGH
Compétences attestées	Effectuer l'entretien et les vérifications élémentaires des installations et équipements de sécurité Appliquer des consignes de sécurité Lire et manipuler des tableaux de signalisation Effectuer des rondes de sécurité et surveillance des travaux Assurer la surveillance au PC Passer des appels et réceptionner les services publics de secours Pratiquer le secours à victimes Porter assistance à personnes Mettre en œuvre des moyens de secours et de mise en sécurité
Objectifs pédagogiques	Connaître les méthodes de prévention des incendies Sensibiliser les employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes Assurer l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie Alerter et accueillir les secours Assurer l'évacuation du public Réaliser l'intervention précoce face aux incendies Assurer l'assistance à personnes au sein des établissements où l'agent exerce Exploiter le PC de sécurité incendie
Durée/Horaires	74,5 heures soit 10 jours. 8h30/12h30 – 13h15/16h45
Contenus	■ Séquence 1 : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES ○ Le comportement du feu et son action sur l'établissement ■ Séquence 2 : SÉCURITÉ INCENDIE ○ Les principes de la réglementation incendie ■ Séquence 3 : INSTALLATIONS TECHNIQUES ○ L'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie ■ Séquence 4 : RÔLES ET MISSIONS DES AGENTS ○ Les limites de l'action ○ L'extinction des feux naissants ■ Séquence 5 : CONCRÉTISATION DES ACQUIS ○ Visites applicatives ○ Mises en situation d'intervention
Méthodes pédagogiques	Alternance de parties théoriques et pratiques, méthode participative et active
Matériels pédagogiques et techniques	Matériel informatique, écran numérique interactif, plateau technique équipé (PC Sécurité opérationnel), générateur de foyer écologique à gaz, extincteurs, solution de réalité augmentée XR Fire Trainer, système de vote QUIZZBOX.
Validation	La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire. Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves. Le candidat doit valider les deux épreuves pour obtenir le SSIAP1 (pas de validation partielle) :

	▪ Une épreuve écrite : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme ▪ Une épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue le candidat rédigera une main courante. Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique. La durée de validité de la formation et de l'épreuve éventuellement acquise sur les deux, est de 1 an.
Documents remis	Délivrance du diplôme SSIAP1. Délivrance d'un certificat de réalisation. <u>Modalités de renouvellement :</u> Les personnes titulaires du diplôme SSIAP1 doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. Les personnes titulaires du diplôme SSIAP1 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité incendie, durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder de nouveau à l'emploi.
Public concerné	Les personnes souhaitant acquérir la qualification SSIAP1 Une passerelle vers le module complémentaire SSIAP1 est possible pour les sapeurs-pompiers (arrêté du 02 mai 2005 modifié). Une passerelle vers le recyclage ou la remise à niveau SSIAP1 est possible pour les titulaires du CAP Agent de Prévention et de Sécurité, du Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité, ou du Bac Professionnel spécialité sécurité-prévention. Il convient de se rapprocher du centre de formation.
Prérequis	○ Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours, ○ Justifier d'une aptitude médicale de moins de trois mois (modèle de certificat fourni par le centre), ○ Posséder une qualification de secourisme à jour : PSC1 de moins de 24 mois, ou PSE1 ou SST valides
Suite de parcours et débouchés	<u>Secteurs d'activités :</u> Références juridiques des réglementations d'activité : Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur <u>Type d'emploi accessible :</u> Agent du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes. Une évolution vers la fonction de Chef d'Équipe SSIAP2 est possible après un minimum de 1607 heures d'exercice en tant que SSIAP1.
Effectif par session	Minimum 04 personnes – Maximum 12 personnes Le maintien de la session ne se fera que si le nombre minimum de participants est atteint. Dans le cas contraire, elle sera déplacée sur une autre période ou annulée.

Équipe pédagogique	
Éric BODET	<u>Formateur & Responsable Pédagogique</u> ○ SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques
Denis DULAS Laurent LESCLAUX	<u>Formateurs</u> ○ SSIAP 1 et 2 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau), ○ EPI Manipulation Extincteur et Évacuation, ○ Toutes formations "incendie" types J et U sur demande ○ Habilitations Électriques ○ Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS) ○ Maintien et Actualisation des Compétences d'Agent de Prévention et de Sécurité (MACAPS) ○ Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
<i>Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents, nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires et respectant notre cahier des charges en matière de qualité.</i>	